

[Type here]

Règlement de course

Art. 0

C'est comme ça et c'est tout!

Art. 1 Frais d'inscription

La finance d'inscription de **CHF 35.-** (U18) **ou CHF 40.-** (Adulte)

Cette participation comprend : La participation à la course, la descente en cabine, un bon de 20 chf à faire valoir le soir de la course au restaurant du Crêt du midi et un prix souvenir.

Art. 2 Catégories

- Populaire : dès 13 ans
- Coureurs :
 - Promotions 13 ans à 17 ans
 - Juniors : 18 ans à 20 ans
 - Dames 1/Hommes 1 : 21 ans à 30 ans
 - Dames 2/Hommes 2 : 31 ans et plus pour les dames ; 31 ans à 54 ans
 - Hommes 3 : 55 ans et plus

Pour le calcul des âges, les années civiles sont prises en compte

Art. 3 Matériel

Le matériel obligatoire comprend :

- Skis d'une largeur au patin de 60mm minimum, avec carres métalliques sur toute la longueur
- Chaussures montantes (au-dessus de la malléole) avec semelles crantées
- Peaux de phoque amovibles
- Gants
- Bonnet et coupe-vent pour le haut du corps en fonction des conditions atmosphériques
- Lampe frontale (allumée durant toute la course)

Le directeur technique de la course se réserve le droit de refuser tout équipement jugé défectueux ou inadéquat après un contrôle.

Art. 4 Dossards

Le dossard doit être porté sur la cuisse droite, visible en particulier pour les chronométrateurs et le personnel de l'organisation, ainsi que les bénévoles. Les dossards ne doivent pas être roulés ou découpés.

[Type here]

Art. 5 Parcours

Pour des raisons de sécurité, d'équité sportive et environnementales, il est interdit aux participants de quitter le parcours balisé par l'organisateur sous peine de disqualification.

Art. 6 Abandon

Le participant qui abandonne doit s'annoncer au responsable de poste de ravitaillement le plus proche, à l'arrivée ou auprès du directeur technique de course Cédric Perinetta au +41 78 601 97 02.

Art. 7 Responsabilité

Chaque participant doit être assuré personnellement contre les accidents et les autres dommages. Les organisateurs déclinent toute responsabilité.

L'organisation de la course décline toute responsabilité en cas d'accident, de pertes de matériel, de vol, de non-fonctionnement ou fonctionnement altéré de la télécabine (retard, panne etc.)

Toute personne est tenue de venir au secours d'une personne en danger ou accidentée sur le parcours.

Art. 8 Sécurité

La descente de nuit est autorisée jusqu'à 22h00.

Dès 22h00, la descente en ski est interdite. La télécabine entre Le Crêt du midi et Vercorin est en fonction dès 22h00 de manière que les concurrents puissent rejoindre le village de Vercorin en toute sécurité.

Les accompagnants empruntent la télécabine avec un titre de transport valable.

Art. 9 Annulation

Si l'organisation décide d'annuler la course, les frais d'inscription seront remboursés

Si l'organisation décide de reporter la course, les frais d'inscription ne seront pas remboursés

Art. 10 Communication

Les communications officielles se font au travers :
du site Internet <https://skiclubbrentaz.ch/NocturnedelaBrentaz> et du site internet du chronométrateur <http://www.vs-timing.ch>.